



# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

NOVEMBRE  
2020

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin novembre 2020 et en comparaison avec la même période de l'année 2019, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

### Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 15,9% provenant de :

- La diminution de 12,8% des impôts directs suite au recul de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-19%), de la taxe professionnelle (-12,4%), de la taxe de services communaux (-7,6%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-6,9%) et de la taxe d'habitation (-13,1%);
- La baisse de 12,7% des impôts indirects qui s'explique notamment par la baisse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-10,9%), de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-40%), de la taxe de séjour (-55,2%), de la taxe sur les opérations de construction (-18,2%) et de la taxe sur les débits de boissons (-48,1%);
- La diminution de 28,8% des recettes non fiscales provenant notamment de la baisse de 63,7% des fonds de concours, de 20,6% des subventions, de 31,2% des recettes domaniales et de 15,5% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 57,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

### Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 4,1% en raison de la baisse de 10,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel et de 5,5% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 12.433 MDH à fin novembre 2019 à 10.545 MDH à fin novembre 2020, soit une baisse de 15,2%.

### Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin novembre 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales durant les 11 premiers mois de l'année fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 12,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 18,3 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3,1 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 769 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 136 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3,1 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours du mois de décembre 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

### **Excédents globaux**

A fin novembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2020 (3,1 MMDH) et des années antérieures ont été de 46,4 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2019	Prévisions 2020	Novembre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES</b>	<b>39 526</b>	<b>45 873</b>	<b>33 257</b>	<b>72%</b>	<b>-15,9%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>31 867</b>	<b>37 646</b>	<b>27 803</b>	<b>74%</b>	<b>-12,8%</b>
<i>Impôts directs</i>	11 617	21 221	10 126	48%	-12,8%
<i>Impôts indirects</i>	20 250	16 425	17 677	108%	-12,7%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>7 659</b>	<b>8 227</b>	<b>5 454</b>	<b>66%</b>	<b>-28,8%</b>
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	709	758	488	64%	-31,2%
<i>Redevance OTDP<sup>1</sup> communal</i>	766	1 444	647	45%	-15,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 390	3 412	2 742	80%	-37,5%
<i>Autres recettes</i>	1 794	2 613	1 577	60%	-12,1%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>21 217</b>	<b>31 534</b>	<b>20 357</b>	<b>65%</b>	<b>-4,1%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>20 244</b>	<b>30 404</b>	<b>19 330</b>	<b>64%</b>	<b>-4,5%</b>
<i>Personnel</i>	10 795	13 659	10 843	79%	0,4%
<i>Autres biens et services</i>	9 448	16 745	8 487	51%	-10,2%
<b>2.2-Intérêts de la dette</b>	<b>974</b>	<b>1 130</b>	<b>1 027</b>	<b>91%</b>	<b>5,5%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>18 309</b>	<b>14 339</b>	<b>12 900</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>2</sup></b>	<b>12 433</b>	<b>42 727</b>	<b>10 545</b>	<b>25%</b>	<b>-15,2%</b>
<b>5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>17</b>	<b>-25</b>	<b>1</b>		
<b>6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>119</b>	<b>-3 162</b>	<b>768</b>		
<b>7- EXCEDENT<sup>3</sup></b>	<b>6 011</b>	<b>-31 575</b>	<b>3 124</b>		
<b>8- FINANCEMENT<sup>2</sup> :</b>	<b>-6 011</b>	<b>31 575</b>	<b>-3 124</b>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	3 861	871	2 233		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 283	-1 782	-1 463		
<i>Variation de l'excédent</i>	-8 589	32 486	-3 894		

<sup>1</sup> Occupation temporaire du domaine public.

<sup>2</sup> Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

<sup>3</sup> Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

## RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Novembre 2019	Prévisions 2020	Novembre 2020	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>31 867</b>	<b>37 646</b>	<b>27 803</b>	<b>74%</b>	<b>-12,8%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>11 617</b>	<b>21 221</b>	<b>10 126</b>	<b>48%</b>	<b>-12,8%</b>
<i>Taxe de services communaux<sup>4</sup></i>	3 263	7 987	3 014	38%	-7,6%
<i>Taxe professionnelle<sup>4</sup></i>	2 558	6 961	2 242	32%	-12,4%
<i>Taxe d'habitation<sup>4</sup></i>	282	835	245	29%	-13,1%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 313	2 069	1 223	59%	-6,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 260	1 703	1 826	107%	-19,2%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 941	1 666	1 576	95%	-18,8%
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>20 250</b>	<b>16 425</b>	<b>17 677</b>	<b>108%</b>	<b>-12,7%</b>
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	17 383	12 825	15 495	121%	-10,9%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	510	461	306	66%	-40,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	643	909	526	58%	-18,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	185	251	165	66%	-10,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	216	465	112	24%	-48,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	175	177	148	84%	-15,4%
<i>Taxe de séjour</i>	232	330	104	32%	-55,2%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	268	222	262	118%	-2,2%
<i>Autres impôts indirects</i>	638	785	559	71%	-12,4%
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>7 659</b>	<b>8 227</b>	<b>5 454</b>	<b>66%</b>	<b>-28,8%</b>
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	709	758	488	64%	-31,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	766	1 444	647	45%	-15,5%
<i>Fonds de concours</i>	1 723	448	625	140%	-63,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	522	1 012	511	50%	-2,1%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	381	269	404	150%	6,0%
<i>Subventions</i>	2 667	2 964	2 117	71%	-20,6%
<i>Recettes diverses</i>	891	1 332	662	50%	-25,7%
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>39 526</b>	<b>45 873</b>	<b>33 257</b>	<b>72%</b>	<b>-15,9%</b>

<sup>4</sup> La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 novembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18 novembre 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
<b>1- RECETTES</b>	<b>6 693</b>	<b>3 877</b>	<b>22 687</b>	<b>33 257</b>
<b>1.1- Ressources gérées par les collectivités :</b>	<b>515</b>	<b>256</b>	<b>5 040</b>	<b>5 811</b>
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	440	156	2 725	3 321
<i>Produits des services</i>	0	0	784	784
<i>Produits des biens</i>	75	100	1 531	1 706
<b>1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>5 352</b>	<b>5 501</b>
Taxe de services communaux	149	0	2 865	3 014
Taxe professionnelle	0	0	2 242	2 242
Taxe d'habitation	0	0	245	245
<b>1.3- Ressources transférées :</b>	<b>6 029</b>	<b>3 621</b>	<b>12 295</b>	<b>21 945</b>
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	3 447	12 048	15 495
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 402	0	0	3 402
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	306	0	0	306
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 321	174	247	2 742
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>1 238</b>	<b>2 315</b>	<b>16 804</b>	<b>20 357</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>949</b>	<b>2 262</b>	<b>16 119</b>	<b>19 330</b>
<i>Personnel</i>	167	1 885	8 791	10 843
<i>Autres biens et services</i>	782	377	7 328	8 487
<b>2.2-Intérêts de la dette</b>	<b>289</b>	<b>53</b>	<b>685</b>	<b>1 027</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>5 455</b>	<b>1 562</b>	<b>5 883</b>	<b>12 900</b>
<b>4- INVESTISSEMENT</b>	<b>5 254</b>	<b>1 515</b>	<b>3 776</b>	<b>10 545</b>
<b>5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>652</b>	<b>768</b>
<b>7- EXCEDENT</b>	<b>316</b>	<b>47</b>	<b>2 761</b>	<b>3 124</b>
<b>8- FINANCEMENT :</b>	<b>-316</b>	<b>-47</b>	<b>-2 761</b>	<b>-3 124</b>
<i>Recettes d'emprunt</i>	887	902	444	2 233
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-347	-79	-1 037	-1 463
<i>Variation de l'excédent</i>	-856	-870	-2 168	-3 894

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin novembre 2020 laisse apparaître une baisse des ressources de 15,9% et des dépenses ordinaires de 4,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 12,9 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 10,5 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 769 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3,1 MMDH.

## 1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 33,3 MMDH en diminution de 15,9% par rapport à fin novembre 2019. Ceci s'explique par la baisse de 17,1% des recettes transférées, de 9,9% des recettes gérées par l'Etat et de 16,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2019	Prévisions	2020	Evol. %
<b>Transférées</b>	26 484	20 067	21 945	-17,1%
<b>Gérées par l'Etat</b>	6 103	15 783	5 501	-9,9%
<b>Gérées par les collectivités</b>	6 939	10 023	5 811	-16,3%
<b>TOTAL</b>	<b>39 526</b>	<b>45 873</b>	<b>33 257</b>	<b>-15,9%</b>

### 1.1-RECETTES FISCALES

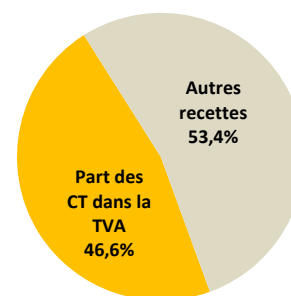
Les recettes fiscales ont atteint 27,8 MMDH, en diminution de 12,8% par rapport à leur niveau à fin novembre 2019, suite à la baisse de 12,8% des impôts directs et de 12,7% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 83,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2020.

#### 1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 21,9 MMDH à fin novembre 2020 contre 26,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 17,1%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.888 MDH), des fonds de concours (-1.098 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-799 MDH), des subventions (-550 MDH) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-204 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 46,6% de leur part dans le produit de la TVA.

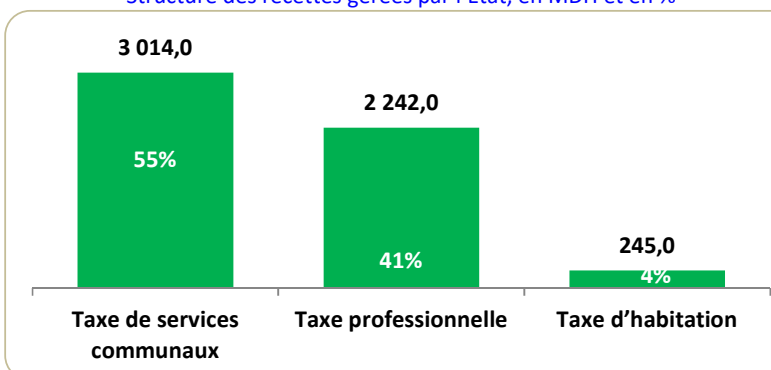
Structure des recettes des collectivités en 2020



#### 1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin novembre 2020, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5.501 MDH contre 6.103 MDH un an auparavant, soit une diminution de 9,9%, provenant de la baisse de la taxe professionnelle (-316 MDH), de la taxe de services communaux (-249 MDH) et de la taxe d'habitation (-37 MDH).

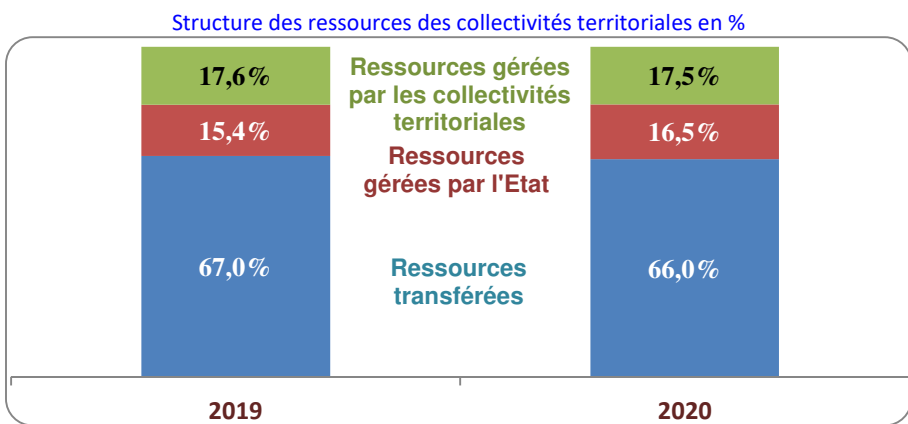
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



### 1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 5.811 MDH à fin novembre 2020 contre 6.939 MDH enregistré un an auparavant, en baisse de 16,3%. Elles sont constituées en grande partie de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.223 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (647 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (526 MDH) et des recettes domaniales (488 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin novembre 2019 et fin novembre 2020, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées et des ressources gérées par les collectivités territoriales.



### 1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 5.454 MDH, en baisse de 28,8% par rapport à leur niveau à fin novembre 2019, en raison principalement de la diminution de 63,7% des fonds de concours, de 20,6% des subventions, de 31,2% des recettes domaniales et de 15,5% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (489 MDH contre 1.118 MDH).

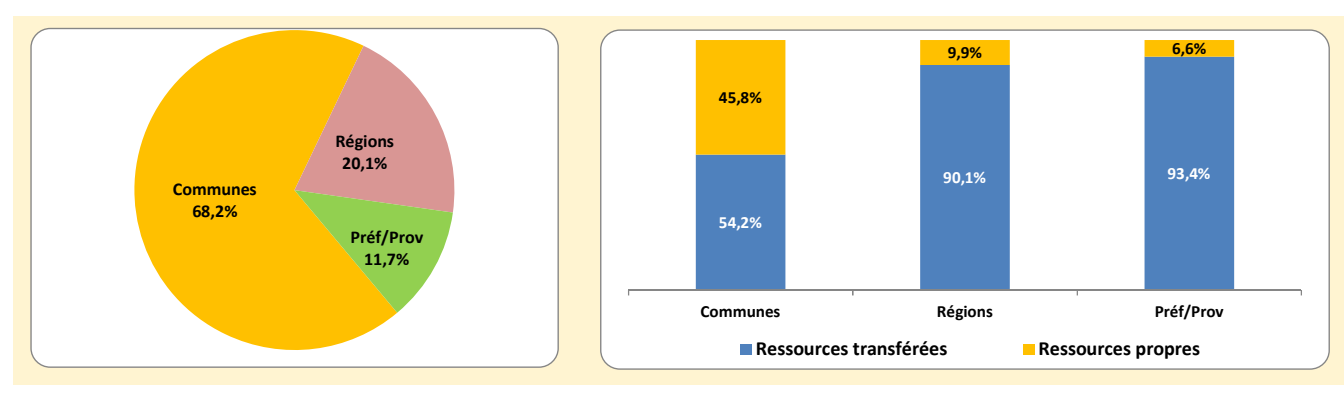
La baisse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de la diminution des subventions de l'Etat (2,1 MMDH contre 2,6 MMDH).

La baisse des recettes domaniales est due principalement à la diminution des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (150 MDH contre 424 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (96 MDH contre 205 MDH).

### 1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22,7 MMDH et représentent 68,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin novembre 2020.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin novembre 2020, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 54,2% des recettes des communes contre 90,1% pour les régions et 93,4% pour les préfectures et provinces.

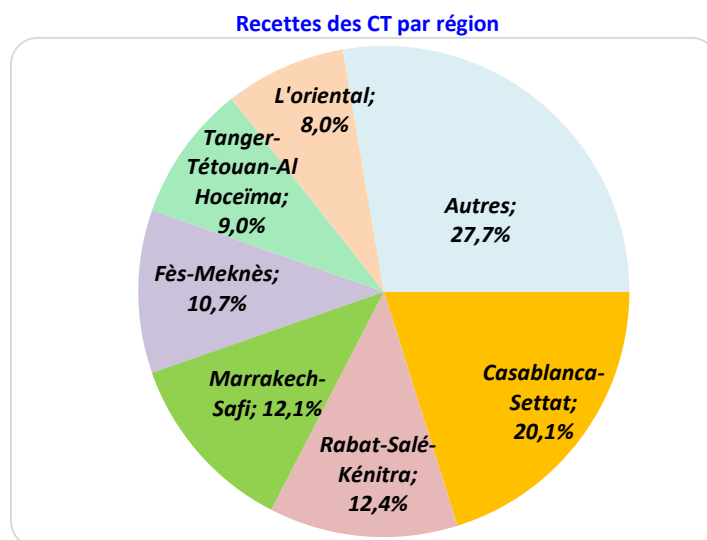


#### 1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région<sup>5</sup>, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,3% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.701 MDH) représentent 20,1% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,4% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 705	2 419	2 577	6 701
Rabat-Salé-Kénitra	763	975	2 394	4 132
Marrakech-Safi	677	486	2 849	4 012
Fès-Meknès	498	370	2 705	3 573
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	590	474	1 925	2 989
L'oriental	334	195	2 120	2 649
Souss-Massa	475	330	1 708	2 513
Béni Mellal-Khénifra	354	188	1 717	2 259
Drâa-Tafilalet	124	50	1 438	1 612
Laâyoune-Sakia El Hamra	142	0	1 143	1 285
Guelmim-Oued Noun	70	14	771	855
Dakhla-Oued Ed Dahab	79	0	598	677
<b>TOTAL</b>	<b>5 811</b>	<b>5 501</b>	<b>21 945</b>	<b>33 257</b>

## 2- DEPENSES

A fin novembre 2020, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 32,4 MMDH, en baisse de 7,4% par rapport à leur niveau à fin novembre 2019. Elles se composent à hauteur de 62,9% de dépenses ordinaires.

### 2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin novembre 2020, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 20,4 MMDH, soit une diminution de 4,1% en raison de la baisse de 10,2% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 0,4% des dépenses de personnel et de 5,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Personnel	10 795	13 659	10 843	79%	0,4%
Autres biens et services	9 448	16 745	8 487	51%	-10,2%
Intérêts dette	974	1 130	1 027	91%	5,5%
<b>TOTAL</b>	<b>21 217</b>	<b>31 534</b>	<b>20 357</b>	<b>65%</b>	<b>-4,1%</b>

<sup>5</sup> Décret n°2.15.10 du 20 Novembre 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Novembre 2015.



### Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin novembre 2020 ont atteint 10.843 MDH contre 10.795 MDH à fin novembre 2019, soit une hausse de 0,4%. Les salaires représentent 53,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 70% de leur part dans le produit de la TVA.

### Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 8.487 MDH à fin novembre 2020 contre 9.448 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 58% d'octroi de subventions.

### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.027 MDH à fin novembre 2020 contre 974 MDH un an auparavant, en hausse de 5,5%.

## SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2020 a dégagé un solde ordinaire positif de 12,9 MMDH contre un solde ordinaire positif de 18,3 MMDH enregistré un an auparavant.

### 2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

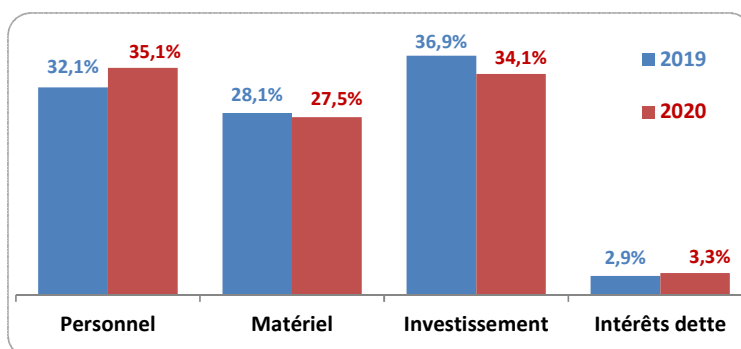
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 10.545 MDH à fin novembre 2020 contre 12.433 MDH à fin novembre 2019, soit une diminution de 15,2% (-1.888 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des programmes Nationaux (-988 MDH), des projets intégrés (-486 MDH), des acquisitions mobilières (-372 MDH) et des acquisitions immobilières (-151 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2019	Prévision	2020	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	2 375	13 467	2 430	18%	2,3%
Projets intégrés <sup>6</sup>	2 929	9 723	2 443	25%	-16,6%
Acquisitions immobilières	819	6 811	668	10%	-18,4%
Acquisitions mobilières <sup>7</sup>	909	1 897	537	28%	-40,9%
Programmes nationaux <sup>8</sup>	4 359	7 807	3 371	43%	-22,7%
Subventions	1 042	3 022	1 096	36%	5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>12 433</b>	<b>42 727</b>	<b>10 545</b>	<b>25%</b>	<b>-15,2%</b>

### Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin novembre 2019 et fin novembre 2020 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



<sup>6</sup> Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

<sup>7</sup> Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

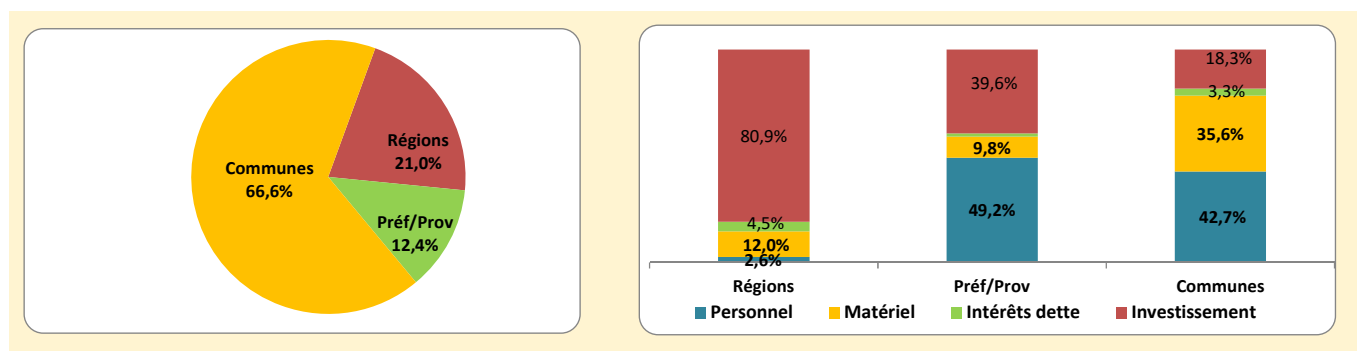
<sup>8</sup> **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

### 2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 20,6 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 66,6% à fin novembre 2020.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin novembre 2020 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (42,7%) et des préfectures et provinces (49,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 80,9% des dépenses d'investissement, de 12% des dépenses de matériel, de 4,5% des charges en intérêts de la dette et de 2,6% des dépenses de personnel.

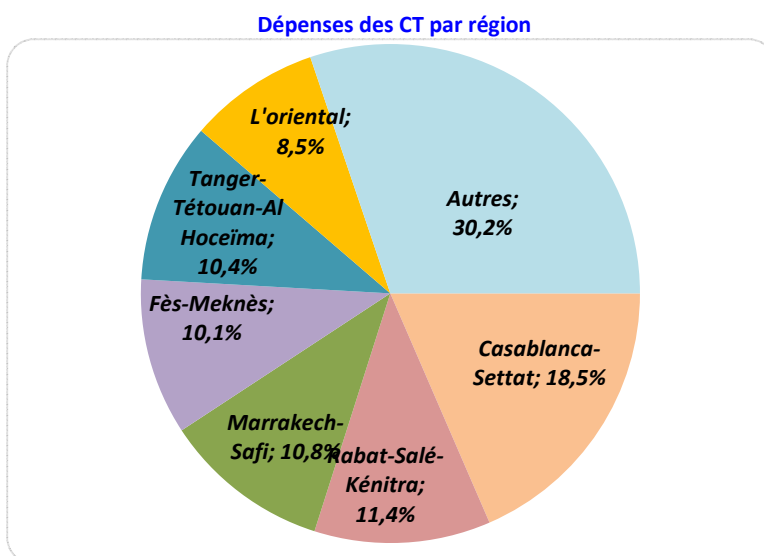


### 2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,8% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.717 MDH) représentent 18,5% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 120	2 176	261	1 160	5 717
Rabat-Salé-Kénitra	1 429	959	90	1 052	3 530
Marrakech-Safi	1 153	1 053	68	1 077	3 351
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	977	776	72	1 385	3 210
Fès-Meknès	1 326	853	110	846	3 135
L'oriental	1 055	610	82	881	2 628
Souss-Massa	767	535	105	1 199	2 606
Béni Mellal-Khénifra	748	481	65	1 037	2 331
Laâyoune-Sakia El Hamra	456	474	75	820	1 825
Drâa-Tafilalet	448	233	38	435	1 154
Dakhla-Oued Ed Dahab	114	171	45	458	788
Guelmim-Oued Noun	250	166	16	195	627
<b>TOTAL</b>	<b>10 843</b>	<b>8 487</b>	<b>1 027</b>	<b>10 545</b>	<b>30 902</b>

### 3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin novembre 2020 des soldes positifs de 1 MDH et 768 MDH respectivement contre un solde positif de 17 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 119 MDH pour les comptes spéciaux à fin novembre 2019.

### 4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3,1 MMDH à fin novembre 2020 contre un excédent global de 6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin novembre, soit 3,1 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours du mois de décembre 2020, et le cas échéant, les dépenses dont le paiement interviendra l'année suivante.

### 5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin novembre 2020, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 2.233 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.463 MDH et la reconstitution des excédents pour 3,9 MMDH.

### 6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin novembre 2020, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 46,4 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2020 (3,1 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées pour 29,3 MMDH ainsi que les dépenses engagées en 2020 et non payées pour 11,8 MMDH. Le reliquat, soit 5,2 MMDH, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Avec 26,3 MMDH, les communes interviennent pour 56,8% des excédents globaux des collectivités territoriales. Les dépenses programmées et engagées ou programmées par les communes, au titre des années antérieures et non payées représentent 56,7% du total des dites dépenses.

Avec 2,7 MMDH, les communes détiennent 51,3% de la trésorerie disponible des collectivités territoriales.

	Régions	Préfectures et Provinces	Communes	Total
<b>Excédents globaux</b>	12 375	7 650	26 341	<b>46 366</b>
<b>1- dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées</b>	7 890	4 816	16 612	<b>29 318</b>
<b>2- dépenses engagées en 2020 et non payées</b>	3 286	1 501	7 062	<b>11 849</b>
<b>3- trésorerie disponible</b>	1 198	1 333	2 667	<b>5 199</b>

Répartition des excédents globaux à fin novembre 2020

